VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-04-12

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

12-04-12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :
2012.04.12 : Elaboration du plan climat énergie territorial (PCET) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

❑ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en place du grenelle de l'environnement ;

Vu l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial ;

Vu la lettre du Préfet de Région n°2012-1392 du 21 février 2012 relative à l'obligation de réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial pour les collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants ;

Vu le projet de schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) en cours d'élaboration ;

La question du changement climatique constitue un bouleversement extrêmement profond dans notre société.
Les gaz à effet de serre émis à un endroit contribuent au réchauffement global de l'ensemble de l'atmosphère. Tous les acteurs doivent donc s'impliquer pour pouvoir diminuer globalement les quantités de gaz à effet de serre (GES) émises dans l'atmosphère. Les émissions dépendent de tous les niveaux de décision : Etat, autorités politiques locales, entreprises, consommateurs.
Parmi ces acteurs, les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer. Il est estimé qu'elles interviennent directement sur plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Aussi, pour répondre aux objectifs du protocole de Kyoto (réduction des gaz à effet de serre) et aux obligations de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui oblige toute collectivité locale de plus de 50.000 habitants à adopter un plan climat énergie territorial (PCET) avant le 31 décembre 2012, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lance son plan climat énergie territorial.

Ce plan doit permettre de définir dans les domaines de compétences de l'agglomération (logement, transport, aménagement, bâtiments, déplacements, déchets, ...) :
- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter,
- le programme d'actions à réaliser afin, notamment pour 2020, d'améliorer l'efficacité énergétique (-20%), d'augmenter la production d'énergie renouvelable (+20%) et de réduire l'impact des activités en termes d'émission de gaz à effet de serre (-20%) et atteindre le facteur 4 en 2050,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

L'élaboration du PCET se déroulera suivant une méthodologie établie par l'ADEME en 3 phases :
- un bilan de l'existant (consommations énergétiques, bilan des émissions de gaz à effet de serre, vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques),

- une phase de concertation pour l'élaboration du plan d'actions avec les différents acteurs concernés,
- une phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'actions.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *décide d'engager la démarche d'élaboration d'un plan climat énergie territorial (PCET) ;*

2) *décide au préalable, de confier à un prestataire extérieur l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
17.04.12